

# Accord orale non respecter

### Par cbt83, le 22/05/2012 à 08:39

bonjour, voici mon problème:

j,ai été embauché il y a un an sur deux poste( fiche de salaire que sur un poste, bien sur ) 3 semaine après un collègue embauché a temps pleins sur un des poste. 2 mois après le chef de service donne sa démission. le directeur nous reçoivent et m'explique qu'il a un problème, car le poste devrait me revenir mais comme je suis sur 2 postes, cela n'est pas possible, cela ne remet pas en cause mes compétence qui son égale a l'autre. je lui réponds pour le bien de l'entreprise que je comprends, mais je lui demande en contre partie un avenant pour passer adjoint avec l'augmentation qui va avec.1 moi aprés je passe à temps pleins sur ce poste ( trop de travail ) 5 mois après toujours rien, mon collègue est passer cadre avec 800€ en plus. quand le directeur me voit il me dit qu'il a honte et que c'est les investisseur qui refusent, qu'il me versera des primes ( 150€ le premier moi, plus rien après ) que doit-je faire,quelle sont mes droits, merci

## Par Stephanie Lemaitre, le 22/05/2012 à 10:38

Bonjour,

C'est une question de droit du travail. Vous aurez sans doute une réponse dans le forum approprié.

#### Par P.M., le 22/05/2012 à 14:52

Bonjour,

Nous en savons trop peu pour apprécier vraiment de la situation mais vous pourriez revendiquer l'application du principe d'égalité de traîtement pour des fonctions comparables... Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale voire d'un avocat spécialiste...

#### Par nana71210, le 18/02/2014 à 10:08

mon fils travaillais dans une entreprise pendant trois ans en déplacement il a du partir et a trouvé un poste sur place il était con venu d un accord verbal mon fils na pas signé d accord

par écrit pour pouvoir percevoir 3 mois de salaires comme stipules la loi on attendu une réponse de leur part on demandé un rdv téléphonique sens réponse je voudrai écrire un courrier merci

Par **P.M.**, le **18/02/2014** à **12:36** 

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...